



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2300145 - Forêt de Lyons

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2300145	1.3 Appellation du site Forêt de Lyons
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 01/09/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020104362

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,40528°

Latitude : 49,39028°

2.2 Superficie totale

788 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
27	Eure	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
27151	CHARLEVAL
27176	COUDRAY
27274	GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE
27338	HOGUES (LES)
27370	LISORS
27373	LORLEAU
27377	LYONS-LA-FORET
27396	MENESQUEVILLE
27453	PERRIERS-SUR-ANDELLE
27480	PUCHAY
27496	ROSAY-SUR-LIEURE
27649	TOUFFREVILLE



2.7 Région(s) biogéographique(s)
Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		0 (0 %)		P	B	C	C	C
7110 <i>Tourbières hautes actives</i>	X	0 (0 %)		P	A	C	B	B
91D0 <i>Tourbières boisées</i>	X	2,7 (0,25 %)		P	A	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		133,38 (16,9 %)		P	A	C	A	A
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		645,15 (81,75 %)		P	A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	P	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	P	C	B	C	B



I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P	P	C	C	A	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	P	D			
F	1163	Cottus gobio	p			i	P	P	D			
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	P	D			
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	P	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Osmunda regalis			i	P							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	92 %

Autres caractéristiques du site

Caractéristiques géomorphologiques : ce site NATURA 2000 est situé en grande partie sur le plateau crayeux normand et est également constitué par le lit mineur du Fouillebroc, cours d'eau du bassin de l'Andelle qui entaille ce plateau.

- Vulnérabilité : - Milieu forestier : vulnérabilité faible.
 - Milieu aquatique : très forte vulnérabilité, notamment depuis l'ouverture d'un captage à proximité.

4.2 Qualité et importance

Le site se compose de deux parties au caractéristiques distinctes :

- une partie en plusieurs secteurs située entièrement en forêt domaniale. Cette partie est constituée pour l'essentiel de hêtraies-chênaies atlantiques acidiphiles à houx et de hêtraies-chênaies atlantiques à jacinthe des bois. Cette partie comprend également une zone tourbeuse constituée d'une mosaïque de tourbière haute active et de boulaie tourbeuse.
- Une partie constituée par le lit mineur et les berges du Fouillebroc, rivière calcaire typique pour la Haute-normandie et abritant une des dernières populations régionales d'écrevisses à pieds blancs.

Motivation pour les autres espèces importantes : protection nationale.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
M	E01.01	Urbanisation continue		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.



- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

4.5 Documentation

BARDAT J., 1993 - Phytosociologie et écologie des forêts de Haute-Normandie. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest XI, 376 p.

Inventaire et délimitation des habitats dans les forêts domaniales de Haute-Normandie, étude de l'université de Rouen, 1996.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	25 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	25 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DDTM de l'Eure

Adresse : 1 avenue du Maréchal Foch 27022 Evreux

Courriel :

Organisation : Office National des Forêt

Adresse : 53 bis rue Maladrerie 76042 Rouen

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : FR7200804
Lien :
http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DOCUMENTS/SPREB/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/NATURA_2000/DOCOB_DIAGNOSTIC/FR7200804.zip

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Fiche d'identité du site Natura 2000

« FORÊT DE LYONS »

(site n° FR 2300145)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, et elle constitue le socle de tout type d'activité. Cette biodiversité est actuellement en danger, il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000 qui existe dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- **Concertation et animation** : un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.

- **Prévention** : un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

La Haute-Normandie comprend 34 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](#) du ministère en charge de l'écologie :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/nature_bio_gest.map

(+ décochez les couches qui ne concernent pas Natura 2000)

LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Eure (27)

Superficie : 781 ha

Nombre de communes : 8 (liste en annexe 2)

Altitude maximale : 170 mètres

Région biogéographique : Atlantique

% du site en SAU : 0

% du site en forêt : 100%

% du site en milieu naturel hors forêt et SAU : 0

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Structure(s) animatrice(s) post-DOCOB : ONF

Date d'achèvement : 29/10/2004

Date de mise à jour :

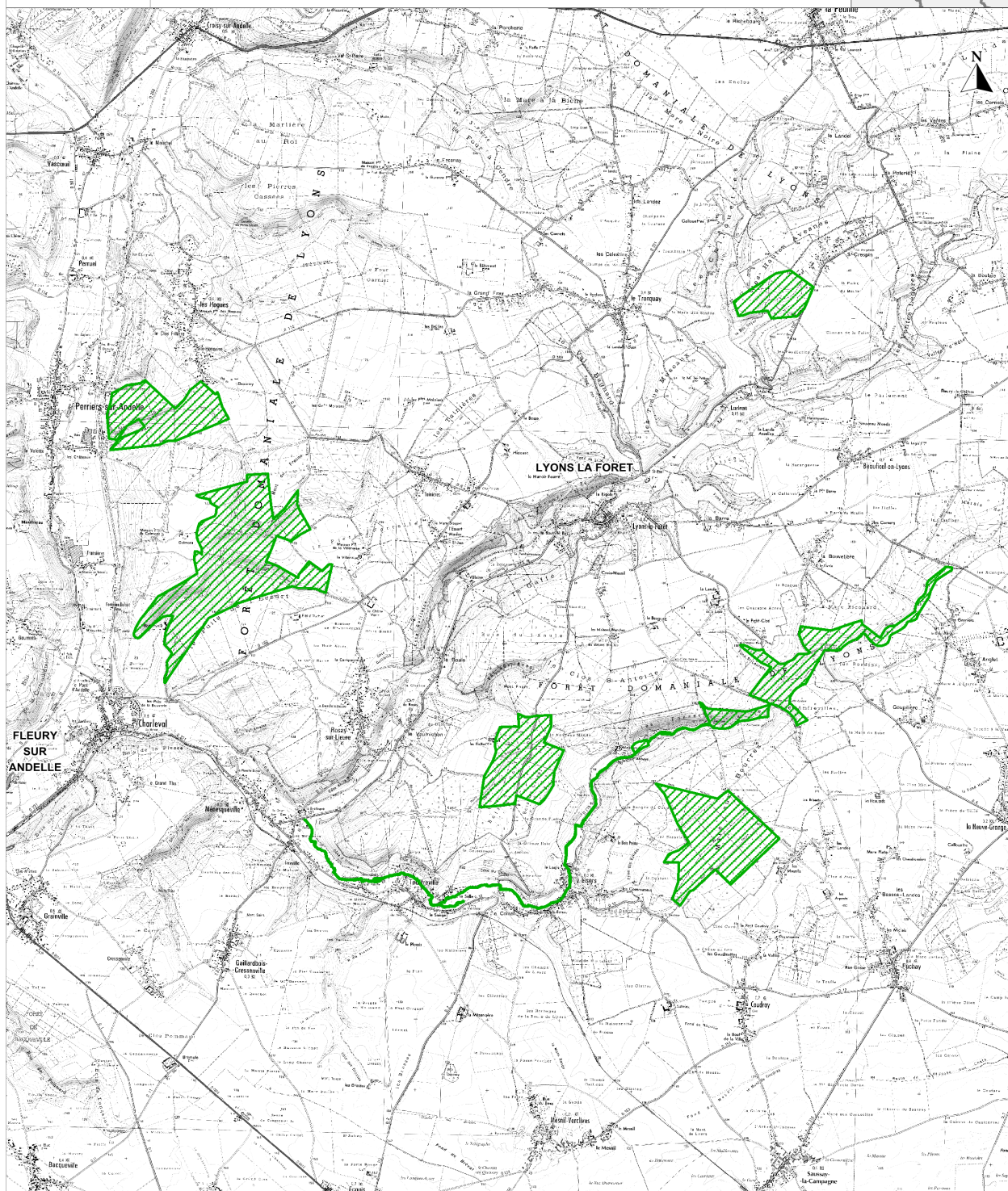
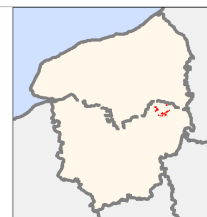
Arrêté d'approbation du DOCOB :


Arrêté ministériel de désignation en ZSC : 26/12/2008



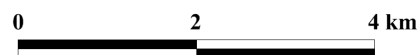
Site Natura 2000 "Forêt de Lyons"

Août 2012



 Site Natura 2000 "Forêt de Lyons"

Fond IGN scan 25©2011



PRÉSENTATION DU SITE

Plusieurs entités biopaysagères composent le site :

- 5 zones de forêts domaniales présentant des habitats naturels d'intérêt communautaire de Hêtraie à Jacinthe, de Hêtraie à Houx et de Boulaie pubescente à Sphaignes ;
- le cours d'eau le Fouillebroc, principal affluent de la Lieure. Il est classé en 1^{ère} catégorie piscicole. Son tracé court des marges sud ouest de la forêt domaniale de Lyons jusqu'à Rosay-sur-Lieure. L'Écrevisse à pattes blanches, la Lamproie de Planer et le Chabot commun, espèces d'intérêt communautaire y sont présents.



Source Sainte-Catherine

HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface (ha)
Boisements	91.20	Hêtraie acidiphile atlantique à Houx	133,38
	91.30	Hêtraie chênaie mésoacidiphile atlantique à Jacinthe des bois	582,05
	91.30	Hêtraie chênaie calcicole à Lauréole	63,13
	91.D0	Boulaie pubescente atlantique à Sphaignes	2,76

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Poisson	1758	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Fort
	1784	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Fort
Crustacé	1858	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Insectes	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Modéré
	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Modéré
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Modéré
Chiroptère	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Modéré

ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La sylviculture est l'activité la plus importante à l'échelle du site, constitué de forêt domaniale de production. Un plan d'aménagement, élaboré en 2004, définit et organise la sylviculture jusqu'en 2023. La production de hêtre de qualité associée à la préservation des espèces et des milieux est affirmée dans cet aménagement. La chasse est également une activité importante sur toute la forêt.

Les autres activités recensées sur le site peuvent paraître marginales au regard des deux précédentes :

- la promenade (randonnées, ballades...);
- la cueillette de champignons, de fruits et fleurs sauvages ;
- promenades équestres et VTT.



Le Grand Murin

ENJEUX ET OBJECTIFS

Chaque habitat forestier est soumis à des pratiques de gestion qui conduisent à des modifications spatio-temporelles permanentes. La stabilité des écosystèmes forestiers n'est pas recherchée au niveau de la parcelle, mais on cherche à faire en sorte que les écosystèmes se maintiennent et que les habitats aient la possibilité de revenir à l'état d'équilibre initial.

Plus particulièrement pour les espèces, les actions de conservation concernent le maintien ou la restauration d'habitats favorables à leur croissance, leur développement et à leur reproduction.

OBJECTIFS PAR TYPE DE MILIEUX OU D'ACTIVITÉS

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Boisements et Forêts	Grands espaces forestiers	Maintien ou restauration des habitats
Milieux humides	Cours d'eau	Rétablir la dynamique fluviale naturelle Rétablir une ripisylve fonctionnelle Protéger la qualité du milieu
Autres	Urbanisation	Le statut de forêt domaniale constitue un frein à tout projet d'urbanisation.

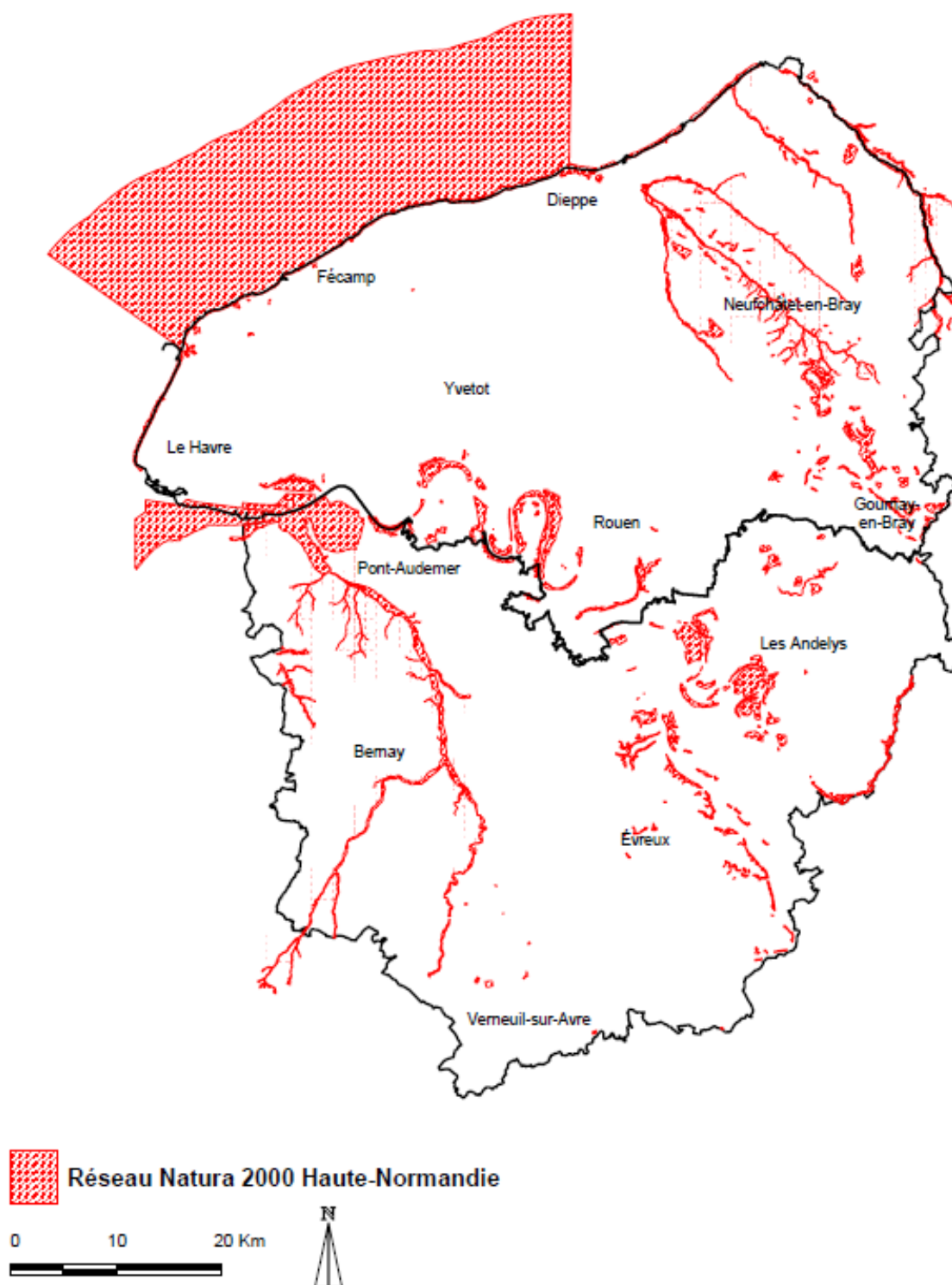
IMPACT DES ACTIONS SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

Type de milieu ou d'espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu / de l'espèce	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu / de l'espèce
Boisements et forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et favoriser le mélange des essences spontanées - Maintenir la strate arbustive spontanée - Privilégier la régénération naturelle - Maintenir des arbres morts tombés au sol et des arbres secs et creux sur pieds. - Limitation du passage d'engins lourds sur les stations fragiles - Débusquage au câble lorsque le sol n'est pas portant ou mouilleux 	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations monospécifiques en essences autres que celles du cortège ; - Réalisation de plantations résineuses en plein - Coupes rases trop importantes - Utilisation de produits agro-pharmaceutiques - Décharges - Tassements de sol dans certaines stations particulièrement fragile (limons)
Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la dégradation des berges par les animaux - Entretenir la ripisylve et les bandes enherbées - Bannir les espèces exotiques envahissantes ou inadaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits agro-pharmaceutiques - Dépôts et décharges sur les berges et dans le cours d'eau
Tous les habitats et espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés - Élimination des espèces exogènes 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des corridors écologiques - Surfréquentation ou fréquentation mal gérée - Introduction d'espèces exogènes - Prélèvement d'individus



Tourbière boisée

ANNEXE 1 : RÉSEAU NATURA 2000 EN HAUTE-NORMANDIE



ANNEXE 2 : COMMUNES DU SITE

Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur C@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface approximative dans site (en ha)
27377	Lyons-la-Forêt	113,5
27151	Charleval	256
27649	Touffreville	103
27370	Lisors	45,5
27338	Les Hogues	102
27176	Coudray	131
27453	Perriers-sur-Andelle	2,5
27480	Puchay	28

Remarque : le Fouillebroc, site linéaire, traverse les communes de Puchay, Lisors, Touffreville, Gaillardbois-Cressenville (27 274), Ménesqueville (27 396) et Rosay-sur-Lieure (27 496).

Traduction en directives de gestion des recommandations du Document d'Objectifs

- Concernant les habitats « **hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois** » (9130), il est souhaitable de maintenir les essences du cortège, **le hêtre et les chênes sessiles et pédonculés** dans l'étage dominant, pour l'étage inférieur, le charme, le frêne et le merisier pour la **hêtraie-chênaie à lauréole**. Les mêmes essences seront conservées pour l'étage dominant et en sous-étage le charme accompagné du merisier, le houx et le noisetier pour la **hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**.

Transformation du peuplement :

- Les transformations par coupe rase et reboisement ou par régénérations naturelles sont admises, même si la seconde est à privilégier.
- En cas de plantation, le dessouchage en plein est à éviter.
- Les essences doivent être majoritairement celle du cortège de l'habitat (Cf. intro).
- Les densités de plantation doivent être dans les fourchettes basses des densités préconisées par les arrêtés préfectoraux d'aide au reboisement.
- La monospécificité de plantation est à éviter, surtout en Hêtre.
- Les opérations de dégagement et entretiens doivent favoriser les essences de l'habitat en accompagnement.
- Les cloisonnements culturels sont à privilégier surtout dans la hêtraie à jacinthe des bois
- Les dégagements manuels ou mécaniques sont à privilégier.
- Les dégagements et dépressages doivent permettre de maintenir les essences diverses de l'habitat en accompagnement

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les modes de traitement à privilégier sont la futaie régulière ou la futaie irrégulière, de hêtres et/ou de chênes en mélange (la préparation à la conversion en futaie des TSF ou taillis simples est recommandée. L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré, n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats : Les directives habituelles d'intensités (15 à 25%) et de rotations (8 à 12 ans) sont applicables. Elles peuvent être un peu moins fortes pour la hêtraie à jacinthe des bois.
- Il est nécessaire de programmer un maintien du hêtre ou de favoriser son émergence quand les peuplements sont majoritairement composés de chênes
- A contrario, Il faut limiter la monospécificité du peuplement en hêtre, en travaillant pour les chênes d'avenir ou encore les érables sycomores, frênes et merisiers. Dans la hêtraie-chênaie à Lauréole, il est souhaitable de conserver un sous-étage de tilleuls.
- Il faut conserver le couvert arbustif ou le favoriser s'il n'est pas présent.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- L'exploitation devra dans la mesure du possible se faire en condition ressuyée surtout pour l'habitat de hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Les engins devront emprunter les cloisonnements.
- Il faudra prêter attention à la remontée de la nappe d'eau lors de l'exploitation des GB.
- Il faut veiller à un bon équilibre sylvo-cynégétique.

- Concernant les habitats de « **tourbières boisées** » (91D0), il est préférable de trouver un équilibre entre ces formations et les formations boisées fermées.

Les potentialités de ces habitats étant très faible, aucune gestion à titre de production ne semble envisageable, à part quelques récoltes de bouleau permettant de maintenir le peuplement clair et éviter le dessèchement

Transformation du peuplement :

- La transformation est incompatible avec la préservation de l'habitat
- Les travaux de nettoyage seront réalisés sans produits agropharmaceutiques à l'intérieur de l'habitat ainsi que dans une bande de 20m autour de l'habitat tourbeux !

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Il est recommandé de maintenir des petites clairières de l'ordre de 5 à 10 ares à l'intérieur des peuplements et d'éviter toutes coupes à blanc à grande échelle sur ces habitats (modification du milieu)

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il est nécessaire de préserver ces habitats, de ne pas les remblayer et de veiller à ce que la proportion des différents habitats de tourbières boisées reste stable.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Les exploitations sont toujours délicates de par la faible portance des sols.. Il sera donc nécessaire d'utiliser des engins à câble.

- Concernant l'habitat de **hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à houx (9120)**, il a pour essences principales le hêtre et les deux chênes communs. Quant aux essences secondaires et de sous-étage, on retrouve les bouleaux, le sorbier des oiseleurs, le sapin de Normandie, le charme, le tremble, le châtaignier... Cet habitat permet d'obtenir des arbres de bonnes qualités et de gros diamètres, car les sols sont relativement fertiles.

Transformation du peuplement :

- La régénération naturelle est à privilégier, en favorisant les espèces du cortège, il sera possible de rabattre le houx (recépage) sans le dévitaliser.
- Les dégagements devront dans la mesure du possible être mécaniques ou manuels
- Le hêtre et le chêne donnent de très bons résultats sur ces stations, il n'est pas possible d'enrésiner ou de substituer au peuplement une plantation d'essences autres que celles du cortège.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Privilégier la gestion en futaie irrégulière ou régulière, en mélange chêne-hêtre et en sous étage les espèces secondaires et le houx.
- Il est préférable de convertir les TSF
- Gestion dynamiques des éclaircies : les coupes et éclaircies devront être assez forte, soit 15 à 20 % du volume, pour permettre un éclaircissement au sol assez fort, avec une rotation d'environ 8 à 10 ans. L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré, n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra exploiter les bois en condition ressuyée et en utilisant les cloisonnements
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il faut limiter l'utilisation de produit agro-pharmaceutique
- Il faut prêter attention à la remontée de la nappe d'eau après les exploitations de GB.

Il est possible de rencontrer des habitats intra forestiers du type « pelouses sèches sur calcaire », « mégaphorbiaies », « landes sèches », « landes humides atlantiques à bruyère à quatre angles », « tourbières acides à sphaignes »...Il est préférable de ne pas boiser ces habitats et même d'essayer de contrôler la régénération naturelle s'y installant. Il faut proscrire le dépôt de déchets et la pratique du tout terrain. Dans certain de ces habitats, il faut éviter l'utilisation de produits agropharmaceutiques, l'amendement calcaire ou magnésien. Il est possible de réaliser des débroussaillages dans certain habitat à des périodicités adaptées.

Bibliographie

- **CRPF de Normandie**, *Guide de reconnaissance et de gestion des habitats et espèces en forêt normande*, 2008, 28 pages
- **Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats forestiers »*, La documentation française, 2001, 339 pages
- **Documents d'objectifs** de chaque site

3. Proposition de mesures permettant d'atteindre les objectifs de développement durable

3.1. Cadre juridique de la mise en œuvre de Natura 2000

« La mise en place de Natura 2000 en France ne fait pas l'objet d'une nouvelle réglementation au sens propre du terme. Elle s'appuie simplement sur les textes existant déjà dans le cadre des différents Codes en vigueur, renforce la vigilance quant à l'application de ces derniers sur les sites Natura 2000. En outre elle crée un outil contractuel visant le développement de pratiques de gestion optimales d'un point de vue écologique en tenant compte le cas échéant des contraintes socio-économiques.

A ce propos, la circulaire n°162 du 3 mai 2002 (gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R 214-23 à R 214-33 du Code rural) rappelle que « conformément aux orientations par l'Etat français dans son application des directives Habitats et Oiseaux, la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle » par rapport aux mesures de nature administrative ou réglementaire, sans les exclure toutefois. C'est dans cet esprit que le document rappelle les réglementations existantes dont le respect est un préalable obligatoire et qu'il propose des mesures contractuelles positives. Il est ainsi fait le pari qu'impliquer un surcroît de réglementation ne se justifie pas *a priori*. L'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces qui sera faite au terme des six années confirmera la justesse de ce pari.

Les principaux codes en vigueur qui peuvent être pris comme référence dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000 sont les suivants (liste non exhaustive) : codes de l'environnement, de l'urbanisme, rural et forestier. Ces codes rassemblent les textes législatifs et réglementaires dont le respect rigoureux est indispensable pour assurer *a minima* la conservation des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 (loi sur l'eau, loi 4x4, loi sur le bruit, loi sur les déchets, loi paysage, loi sur la protection de la nature, loi 1930 sur les sites inscrits et classés, loi sur les installations classées, loi pour la solidarité et le renouvellement urbain etc, et leurs décrets d'application).

Le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code rural, et notamment les articles R 214-34 à R 214-39, fait appel à de nombreux textes parmi ceux cités précédemment. Il prévoit que les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement mentionnés à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable ; les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation d'incidence. »³

3.2. Mesures nécessaires pour la mise en œuvre de Natura 2000

3.2.1. Mesures Natura 2000 spécifiques aux milieux forestiers

➤ Hêtraies à Houx (9120)

- *Divers états de l'habitat, choix des états à privilégier*

Futaie régulière ou irrégulière.

Hêtraie - chênaie sessiliflore en futaie régulière ou irrégulière, dans les deux cas en privilégiant les habitats offrant des populations de Houx et en favorisant le mélange avec des feuillus divers (Bouleau, Sorbier des oiseleurs, ...).

- *Contraintes et caractères sensibles*

Acidité du sol, sols limoneux sensibles au tassement dans certaines stations.

- *Transformations incompatibles avec la préservation de l'habitat*

³ D'après le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Boucles de la Seine aval ».

Transformation de peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat (ex : plantation monospécifiques en résineux).

- Maintenir et favoriser le mélange des essences spontanées
Pour éviter la monoculture du Hêtre, il est conseillé, en plus des Chênes sessiles, de maintenir la présence de feuillus secondaires (Sorbier des oiseleurs, Bouleau verruqueux) en sous-étage (diversité structurale, effet améliorant du Bouleaux sur le sol). Ce maintien du Chêne et des feuillus divers ne peut se faire qu'avec une sylviculture dynamique, le Hêtre accompagné du Houx ayant tendance à éliminer toute autre essence.
- *Maintenir le sous-bois caractéristique à Houx, en contenant sa progression*
Quand le Houx est présent, les opérations de régénération devront veiller à ne pas entraîner de disparition irréversible de l'espèce : la mise en régénération pourra nécessiter des coupes ou débroussailllements localisés mais on évitera le recours à l'arasement ou à la dévitalisation.
- *Régénération naturelle à privilégier*
On profitera au maximum de la régénération naturelle, en limitant les effectifs des cervidés pour obtenir dans chaque secteur un équilibre sylvo-cynégétique.
- *Adapter les opérations de gestion courante*
Les dégagements seront de préférence mécaniques ou manuels ; l'utilisation de produits agropharmaceutiques est à limiter aux cas critiques (développement herbacé trop concurrentiel et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante des plants).
Les éclaircies-coupes seront faites à des périodicités adaptées de manière à obtenir un éclaircissement optimal au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.
- *Etre attentif à la fragilité des sols*
Le placage limoneux rendant les sols très sensibles au tassement, privilégier le cloisonnement d'exploitation, en particulier sur les sols à tendance hydromorphe.
Eviter les découverts trop importants risquant d'entraîner des remontées de nappe par déficit d'évapotranspiration.
- *Maintien d'arbres morts tombés au sol*
- *Maintien d'arbres secs et creux sur pied*
- Hêtraies à Jacinthe et à Lauréole (9130)
 - *Divers états de l'habitat, choix des états à privilégier*
Futaies de Hêtre ou de Chêne ou mélangées.
Adapter les modes de coupe à la régénération naturelle de l'habitat , qui doit être privilégiée.
 - *Contraintes et caractères sensibles*
Versants à forte pente,
Sols limoneux sensibles au tassement dans certaines stations.
 - *Transformations incompatibles avec la préservation de l'habitat*
Transformation de peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat (ex : plantation monospécifiques en résineux).

- *Maintenir et favoriser le mélange des essences spontanées*
Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé, Erable, Frêne, Merisier, Bouleau, le Hêtre étant en général très dominant voire monospécifique.
- *Maintenir et favoriser la strate arbustive spontanée*
Noisetier, Charme, Houx, Cornouillers...
- *Régénération naturelle à privilégier*
On profitera au maximum de la régénération naturelle, en limitant les effectifs des cervidés pour obtenir dans chaque secteur un équilibre sylvo-cynégétique.
Si une plantation s'avère nécessaire (qualité, densité, diversité spécifique peu exprimée), on utilisera des plants caractéristiques de l'habitat et associés à la station.
- *Adapter les opérations de gestion courante*
Les dégagements seront de préférence mécaniques ou manuels ; l'utilisation de produits agropharmaceutiques est à limiter aux cas critiques (développement herbacé trop concurrentiel et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante des plants).
Les éclaircies-coupes seront faites à des périodicités adaptées de manière à obtenir un éclaircissement optimal au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.
- *Etre attentif à la fragilité des sols*
Le placage limoneux rendant les sols très sensibles au tassement, privilégier le cloisonnement d'exploitation, en particulier sur les sols à tendance hydromorphe.
Eviter les découverts trop importants risquant d'entraîner des remontées de nappe par déficit d'évapotranspiration.
- *Maintien d'arbres morts tombés au sol*
- *Maintien d'arbres secs et creux sur pied*
- Boulaies pubescentes à Sphaignes (91D0)
 - *Divers états de l'habitat, choix des états à privilégier*
Potentialités de production ligneuse très faibles.
 - *Contraintes et caractères sensibles*
Substrat tourbeux, acidité du sol, permanence d'une nappe élevée, très proche de la surface : caractère humide à mouillé.
 - *Transformations incompatibles avec la préservation de l'habitat*
Transformation de peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat.
 - *Maintenir les deux zones ouvertes afin de conserver un stade pionnier*
Prévoir la création et/ou le rajeunissement de quelques vasques permettant de favoriser la présence sur le site d'espèces pionnières.
 - *Améliorer la connaissance des espèces (notamment Bryophytes et espèces de faunes) pour adapter la gestion.*

Dans cette grille de synthèse, les travaux sylvicoles et les autres activités se répartissent en 4 catégories, en fonction de leur impact sur l'état de conservation de l'habitat :

ACTIVITES	Autorisées dans les règles de l'art	Dans certaines conditions	Avec autorisation ⁴	Interdites	Commentaires
1. TRAVAUX SYLVICOLES					
Introduction d'essences indigènes adaptées à la station	X				En complément des régénérations ou en cas de substitution d'essences
Introduction d'autres essences			X		
Travail pour la mise en place des plants		X			
Coupes de pré enssemencement		X			} Dosage par rapport à la régénération naturelle
Coupes secondaires		X			
Coupes définitives		X			
Coupes rases			X		Selon la surface et le type de peuplement
Coupes d'amélioration y compris sanitaires	X				
Cloisonnement d'exploitation	X				
Cloisonnement sylvicole	X				
Travaux préparatoires à la régénération		X			
Dégagement	X				
Nettoisement	X				
Dépressage	X				
Débardage		X			
Aires de dépôt et de retournement			X		
Traitements agropharmaceutiques		X			Limités
Travaux DFCI	X				Si intégrés à la gestion forestière
Taille de formation, élagage	X				
Protections contre le gibier	X				
Epandage de boues				X	
2. TRANSPORT ET COMMUNICATION					
Routes, autoroutes				X	
Voies ferrées				X	
Sentiers, pistes			X		
Chemins, routes forestières			X		
Lignes électriques				X	
Lignes téléphoniques				X	
Autres voies et réseaux				X	
Pylônes				X	
Canalisation				X	
Assainissement de bord de route		X			
3. ACTIVITES RECREATIVES					
Chasse	X				
Pratiques cynégétiques (nourrissage, pierres à sel, cultures à gibier)				X	
Lâcher d'animaux				X	
Sports motorisés				X	
VTT (hors piste)				X	
Pratique du vélo		X			Sur les sentiers existants
Chasse photographique	X				
Randonnée équestre		X			Sur les sentiers existants
Randonnée pédestre		X			Sur les sentiers existants
Ramassage, cueillette	X	X	X	X	
Camping, caravaning				X	
Compétitions				X	
Menus produits	X	X	X	X	
Manifestations collectives			X	X	Au cas par cas
4. AMENAGEMENT					
Golf				X	
Stades, terrains de sports				X	
Centre de loisirs				X	
Centre de découverte				X	
Circuits véhicules terrestres à moteur				X	
Aires de stationnement (exploitation, fréquentation et gestion de la forêt)			X		
Aires de stationnement (autres)				X	

⁴ autorisation à recevoir de la DIREN

Décharges, dépôts, entreposage				X	
Constructions diverses				X	
5.AUTRES ACTIVITES					
Activités minières et d'extraction				X	
Activités pétrolières				X	
Activités militaires			X		
Activités de recherche			X		
Recherches géologiques				X	
Fouilles archéologiques			X		
Activités pédagogiques			X		

3.2.2. Mesures Natura 2000 spécifiques au Fouillebroc (D'après l'étude réalisée par F. PITOIS)

Le Fouillebroc a été découpé en 13 tronçons morphologiquement homogènes, pour lesquels sont proposées des interventions visant à améliorer la qualité du milieu aquatique.

Cf. annexe 5 : Carte de découpage du Fouillebroc

a) Des Sources à Sainte Catherine

Secteur à conserver en l'état pour assurer la protection de l'accès au ruisseau.

b) De Sainte Catherine à Mortemer

Sentier forestier : la buse est souvent obstruée par la litière ou les hydrophytes entraînés par les crues. Si elle doit être modifiée, ce qui ne représente que peu d'intérêt, on doit veiller à garder le caractère lentique du milieu en été : nouvelle buse surélevée ou pose d'un seuil gardant 15-20 cm d'eau pendant l'étiage.

Fontaine : la rivière coule sur la roche mère, mais les risques de pollutions sont pratiquement inexistantes. Retirer les poteaux électriques renforçant la berge en rive gauche pour permettre l'extension des héliophytes.

Prairie aval : supprimer le seuil-abreuvoir transversal pour rétablir les mouvements sédimentaires, clôturer la rive gauche (retrait d'un mètre) et poser un abreuvoir ou une pompe de prairie (nappe proche de la surface) pour limiter la divagation du bétail.

c) De Mortemer au captage de Lisors

Géométrie globale : supprimer les deux seuils transversaux, conserver la pente et le courant vif pour favoriser la réoxygénation en aval des étangs.

Maîtrise de l'accès du bétail :

- clôture du chenal en haut du talus, si possible complétée par des buissons bas (Aubépine et Prunelier) ;
- restauration / talutage des berges dans les points d'accès du bétail ;
- suppression du passage à gué en accès libre, l'entrée des bêtes est possible de chaque côté du ruisseau par la route ;
- pose de pompes de prairie.

Taille des peupliers de haut jet pour limiter l'entrée de litière difficilement dégradable.

Suppression du barrage avec vanne de fond pour rétablir la mobilité sédimentaire, le long de la D 715.

Dans l'hypothèse d'une réintroduction de l'Ecrevisse à pattes blanches à l'aval du moulin, on peut envisager de recréer des sous-berges lors du talutage et de déposer des moellons concassés sur le fond pour créer des caches.

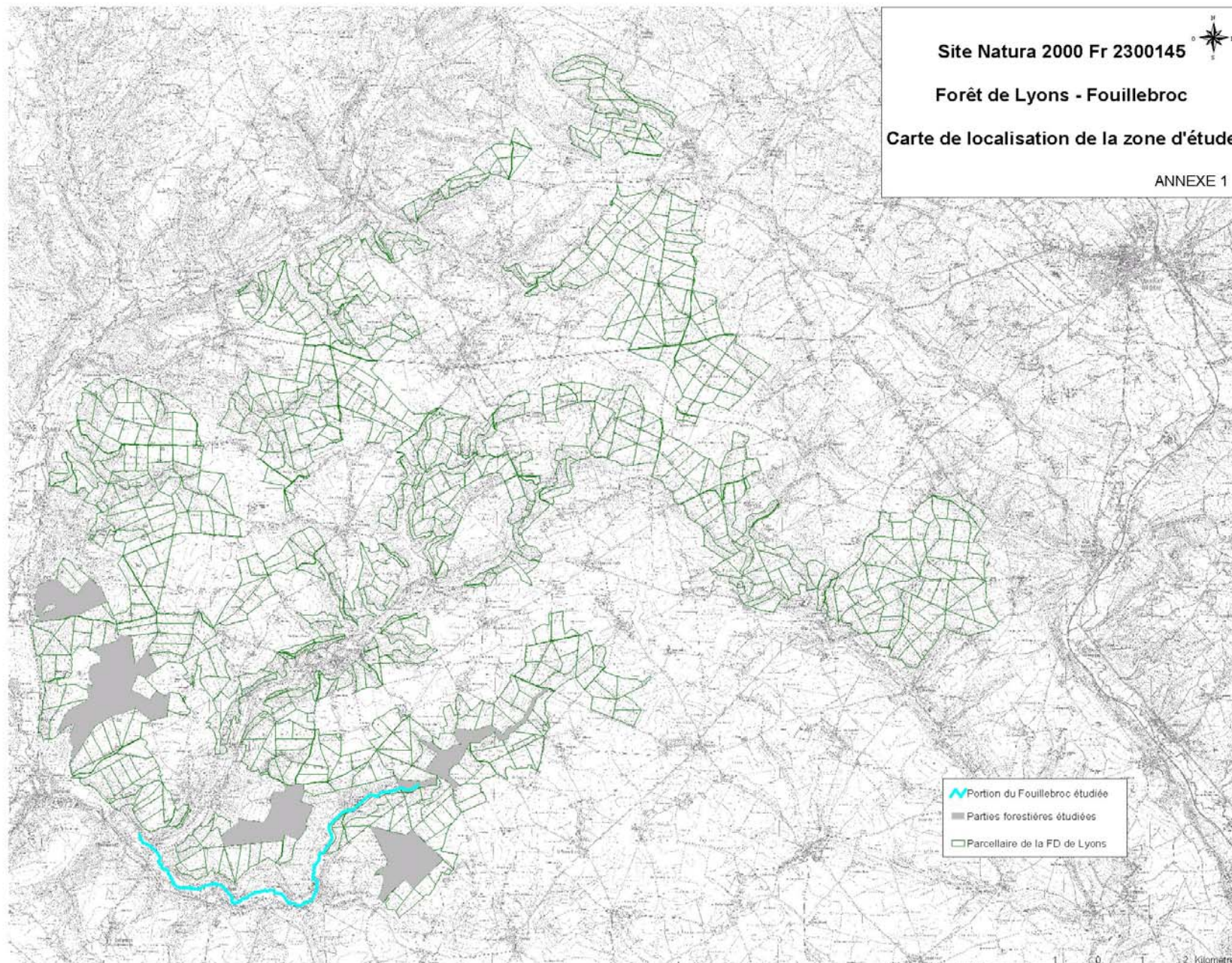
Site Natura 2000 Fr 2300145



Forêt de Lyons - Fouillebroc

Carte de localisation de la zone d'étude

ANNEXE 1



Portion du Fouillebroc étudiée

Parties forestières étudiées

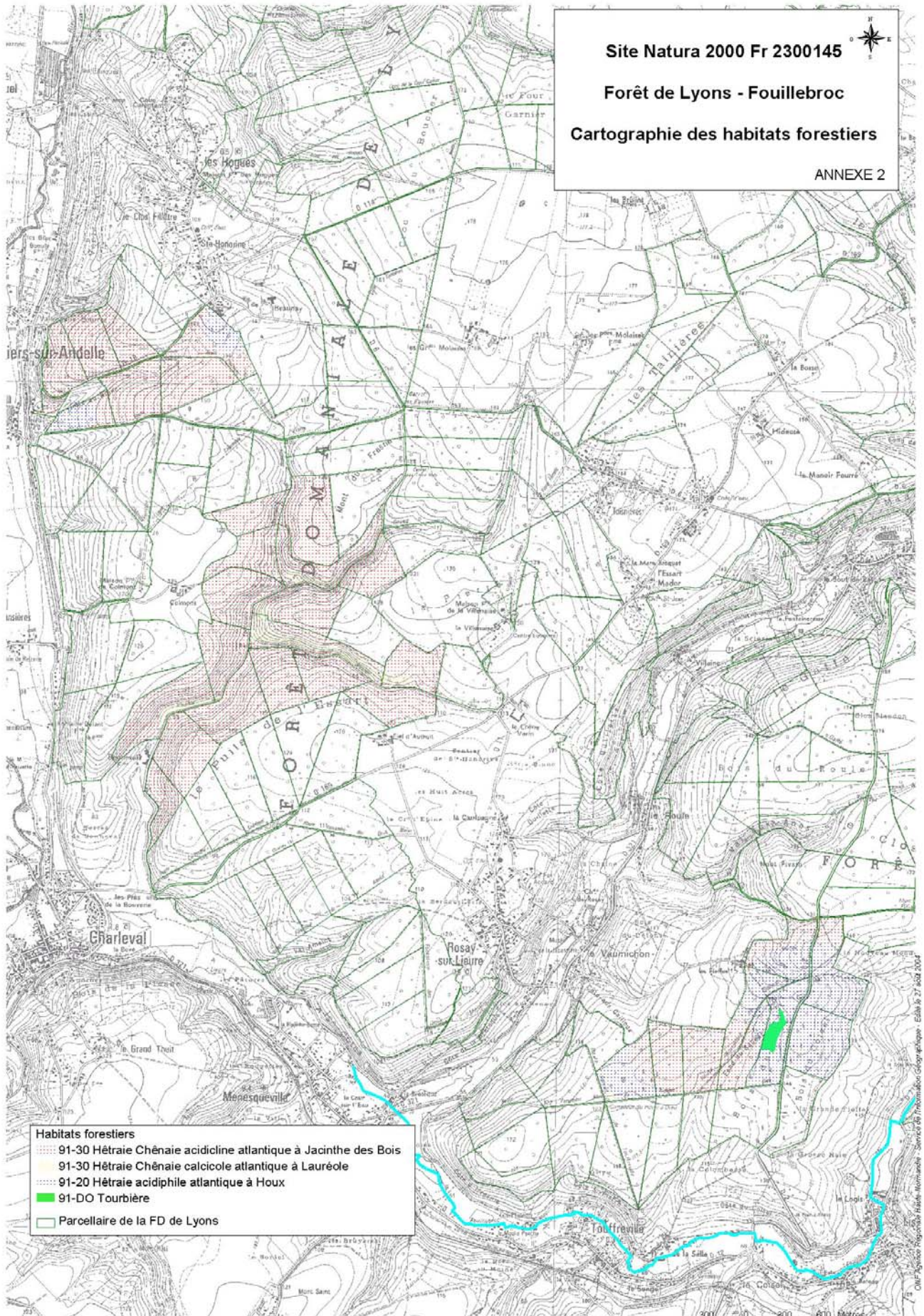
Parcellaire de la FD de Lyons

Site Natura 2000 Fr 2300145

Forêt de Lyons - Fouillebroc

Cartographie des habitats forestiers

ANNEXE 2



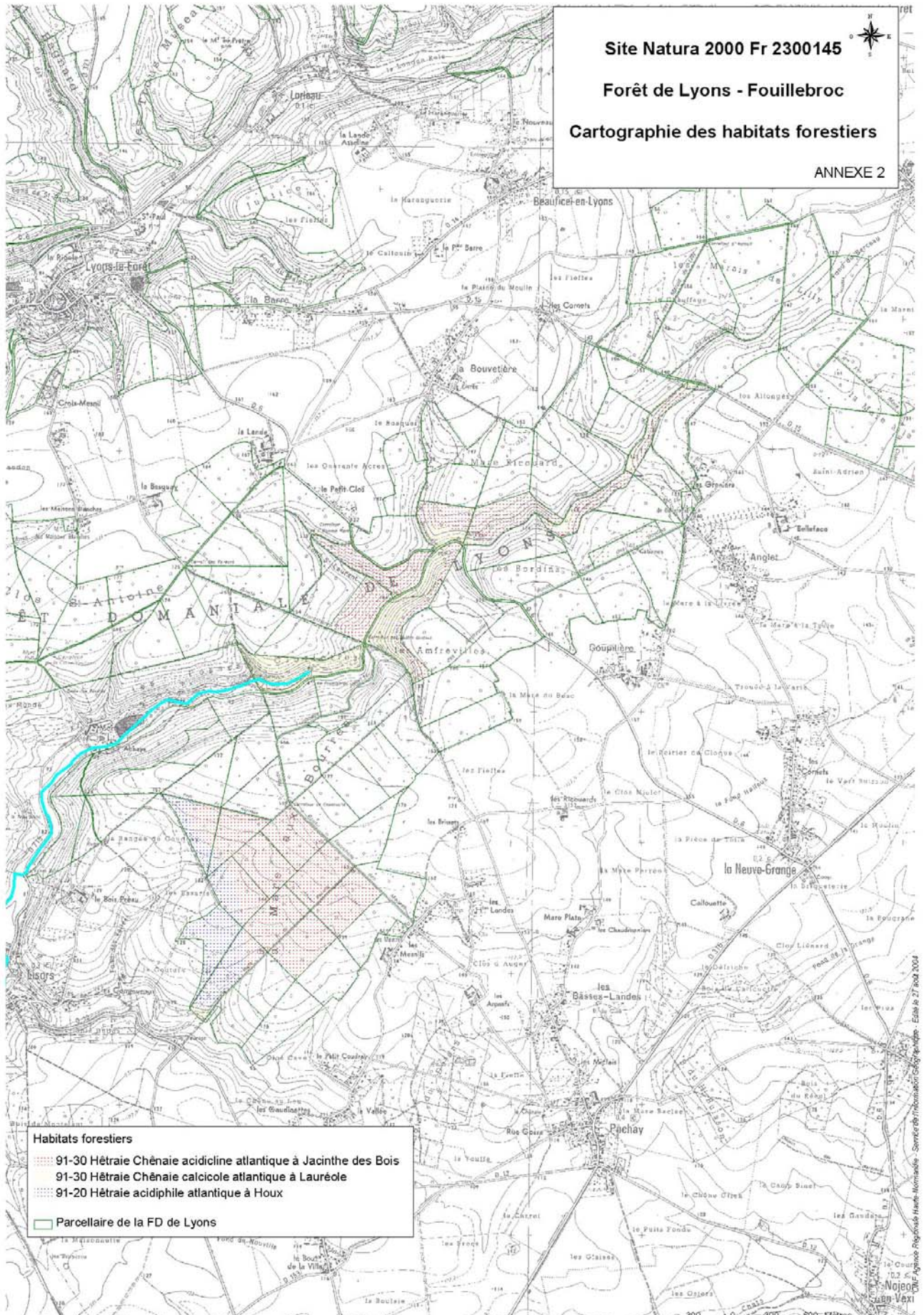
- Habitats forestiers**
- 91-30 Hêtre Chêne acidophile atlantique à Jacinthe des Bois
 - 91-30 Hêtre Chêne calcicole atlantique à Lauréole
 - 91-20 Hêtre acide atlantique à Houx
 - 91-DO Tourbière
- ▭ Parcelle de la FD de Lyons

Site Natura 2000 Fr 2300145

Forêt de Lyons - Fouillebroc

Cartographie des habitats forestiers

ANNEXE 2



Habitats forestiers

- 91-30 Hêtre Chêne acide atlantique à Jacinthe des Bois
- 91-30 Hêtre Chêne calcicole atlantique à Lauréole
- 91-20 Hêtre acide atlantique à Houx

Parcellaire de la FD de Lyons

Carte Agence Régionale Haut-Normandie - Source IGN/INRA/INRAE - Échelle 1:25 000